AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1500
FR0000121261-FS0795

10 septembre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 septembre 2026, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 septembre 2026, le seuil de 10% du capital de la société COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN et détenir 68 616 335 actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN[2] représentant autant de droits de vote, soit 9,98% du capital et 7,00% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN sur le marché.

_____

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

[2] Dont 82 ADR COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN représentant 41 actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN (sur la base d'un delta de 1). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 258 521 actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 687 606 374 actions représentant 980 790 682 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.